Image not found or type unknown

Refuser la succession d'un de ces parents

Par **CAU**, le **20/06/2017** à **09:54**

Bonjour
Ma mère est décédé , j'ai été contacté par un généalogiste pour la succession .
J' envisage de refuser cette succession , ou il y a surement mon père et ma sœur avec qui je n'ai pas de contact depuis plus 10 ans .
J'ai peu d'argent et en tous cas je n'en ai pas pour payer un généalogiste et un notaire .

J'aimerai savoir si en refusant la succession , je peu m'éviter en plus des conflits éventuel avec ma sœur , d'avoir à avancer de l'argent que je n'ai pas ?
Et comment procédé ?
[smile9]

Cordialement

Par **youris**, le **20/06/2017** à **10:14**

bonjour,
vous pouvez renoncer à la succession de votre mère.
voir ci-dessous pour cette procédure:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés